

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

sera Pond Phosphate Remover

EAN

4001942074612

4001942074629

4001942074636

UFI:

AVE8-KRND-N6QQ-J00Y

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits chimiques de traitement de l'eau: Solution visant le réglage des paramètres d'eau dans le bassin de jardin.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: sera Werke Heimtierbedarf
J. Ravnak GmbH & Co. KG

Rue: Borsigstraße 49

Lieu: D-52525 Heinsberg

Boîte postale: 1466
D-52518 Heinsberg

Téléphone: +49 (0)2452 91260

Téléfax: +49 (0)2452 5922

E-mail: info@sera.de

Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm

E-mail: sds.info@sera.biz

Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

Fournisseur

Société: Plantex AG

Rue: Bollmoosweg 19

Lieu: CH-5610 Wohlen

Téléphone: +41 (0) 448132858

Téléfax: +41 (0) 448132840

E-mail: info@plantex.ch

Interlocuteur: Sascha Weber

E-mail: s.weber@plantex.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 2 de 12

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Lanthan(III) chloride solution

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment water.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

le produit/la substance est inorganique. Dispersion en solution aqueuse.

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution			10 - < 15 %
	233-237-5		01-2119452063-49	
	Met. Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H290 H318 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
20211-76-1	233-237-5	Lanthan(III) chloride solution	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2621 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 3 de 12

Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 4 de 12

fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver hors de la portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver sous clé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Température de stockage recommandée: à température ambiante.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution visant le réglage des paramètres d'eau dans le bassin de jardin.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	123 mg/personne/jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	108,44 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	123 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution	
Eau douce		0,0176 mg/l
Eau de mer		0,00176 mg/l
Sédiment d'eau douce		23,27 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		12,5 mg/l
Sol		5-50 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,2-0,3 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. (vêtements de protection à manches longues).

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 6 de 12

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	blanchâtre trouble
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	< 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable.
Température de décomposition:	> 100 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	4,5-5,5
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	23 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,09 g/cm ³
Densité relative:	non déterminé
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

Le produit n'est pas: Explosif

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité**Taux d'évaporation:**

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 7 de 12

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl).

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le mélange ne contient pas de substances remplissant les critères de la classe de danger « toxicité aiguë » aux termes du règlement CLP.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution					
	orale	DL50 mg/kg	2621	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	ECHA	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Lanthan(III) chloride solution)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 8 de 12

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3). Elimination possible de l'eau par précipitation ou par floculation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	28,2	72 h	Desmodesmus subspicatus	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,083	48 h	Daphnia carinata	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,46	21 d	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,176	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	390 mg/l		Boue activée	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 9 de 12

Le produit n'a pas été testé. Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution	5,67-6,92

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
20211-76-1	Lanthan(III) chloride solution	<0,8		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160303 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

161001 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site; Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1760

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 10 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Lanthan(III) chloride solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Catégorie de transport: 3
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Lanthan(III) chloride solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantités exceptées: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Lanthan(III) chloride solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantités exceptées: E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Lanthan(III) chloride solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

: Y841

Quantités exceptées: E1

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

sera Pond Phosphate Remover

Date de révision: 21.11.2024

Code du produit: Phosphate_Remover

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)